

**CHRISTINAZ & PESSEY-MAGNIFIQUE
SOCIETE D'AVOCATS**

Barreau de Bonneville et des Pays du Mont-Blanc
6 quai du Général Claude Dorange
Bâtiment A n°023
74130 BONNEVILLE



SCP d'Avocats Inter Barreaux
2 rue Alfred Bastin – C.S. 30052
74102 ANNEMASSE CEDEX
Tél : 04.50.37.27.34 – Fax : 04.50.37.79.36

Vente aux enchères publiques en **DEUX LOTS**
D'UN APPARTEMENT + GARAGE + PARKING
D'UN LOCAL COMMERCIAL + GARAGE + PARKING
sis à LA ROCHE SUR FORON (Haute-Savoie)
224 avenue Jean Jaurès
MISE A PRIX : 40.000 Euros pour le 1^{er} lot
50.000 Euros pour le 2^{ème} lot

ADJUDICATION fixée au **JEUDI 07 JANVIER 2021 A 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Bonneville, au Palais de Justice de ladite ville, Quai du Parquet.

DESIGNATION DES BIENS :

SUR LA COMMUNE de LA ROCHE SUR FORON (Haute-Savoie), dans un immeuble en copropriété dénommé VILLA ORSIER sis 224 avenue de Jean Jaurès, figurant au cadastre section AE 526, 554, 556, 602, 607 et volume 1 sur AE 601, 603, 605, 609, 610 sous le numéro :

Les biens et droits immobiliers suivants :

• **1^{er} lot :**

- Bâtiment A : le lot 3 : un appartement comprenant une cuisine ouverte sur séjour avec balcon, une chambre avec balcon, une salle de bain et un wc.
Figurant sous teinte verte au plan de désignation des lots du premier étage du bâtiment A.
Avec les 196/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier,
Avec les 1088/10000^{èmes} des parties communes spéciales au bâtiment A.

- le lot 42 : au premier sous-sol, un garage portant le numéro 2 et figurant sous teinte verte au plan de désignation des lots du premier sous-sol.
Avec les 22/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier,
Avec les 169/10000^{èmes} des parties communes spéciales au bâtiment Sous-sol.
- le lot 96 : au rez-de-chaussée, un parking portant le numéro 3 et figurant sous teinte turquoise au plan de désignation des jouissances privatives extérieures.
Avec les 10/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

- **2^{ème} lot :**

- Le lot 2 : un local commercial comprenant : un commerce, une terrasse couverte et une terrasse.

Figurant sous teinte bleu au plan de désignation des lots du rez-de-chaussée du bâtiment A.
Avec les 195/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier,
Avec les 1087/10000^{èmes} des parties communes spéciales au bâtiment A.

- le lot 44 : au premier sous-sol, un garage portant le numéro 4 et figurant sous teinte verte au plan de désignation des lots du premier sous-sol.
Avec les 25/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier,
Avec les 194/10000^{èmes} des parties communes spéciales au bâtiment Sous-sol.
- le lot 99 : au rez-de-chaussée, un parking portant le numéro 9 et figurant sous teinte turquoise au plan de désignation des jouissances privatives extérieures.
Avec les 7/10000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

La surface Loi Carrez est de **48,81 m²**, pour le 1^{er} lot correspondant au lot 3 : un appartement, la superficie du garage lot 42 est de **15,64 m²**.

La surface Loi Carrez est de **54,59 m²**, pour le 2^{ème} lot correspondant au lot 2 : un local commercial, la superficie du garage lot 44 est de **18,18 m²**.

Les biens mis en vente sont occupés par des locataires (non identifiés pour les garages et parking).

Les documents sont disponibles et téléchargeables sur notre site www.mermet-associes.com (rubrique vente aux enchères).

Lesdits biens sont saisis à la demande de la BANQUE LAYDERNIER, ayant la SCP MERMET & ASSOCIES pour avocat constitué.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Cabinet de l'avocat poursuivant ou au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE, où il a été déposé le 16 mars 2020 sous le n°20/00356.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Toute personne désirant enchérir devra consigner entre les mains de son avocat la somme de **4.000 Euros** pour le 1^{er} lot et **5.000 Euros** pour le 2^{ème} lot en un chèque de banque libellé à l'ordre du Compte Séquestre du Barreau de BONNEVILLE ou par le biais d'une caution bancaire irrévocable.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Une visite des lieux sera assurée par la SCP MOTTET DUCLOS TISSOT, Huissiers de Justice à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (tél : 04.50.49.20.80) LE **VENDREDI 18 DECEMBRE 2020 DE 14H00 A 16H00**.

Pour tous renseignements s'adresser à la SCP MERMET & ASSOCIES, avocats, 2 rue Alfred Bastin, 74100 ANNEMASSE. Tél : 04.50.84.42.43 – meister@avocat-leman.com (9h/12h-13h30/15h00 sauf mercredi), documents disponibles et téléchargeables sur le site www.mermet-associes.com (rubrique vente aux enchères)